

# DOSSIER DE CANDIDATURE

## Jeune Sapeur - Pompier

Section Plouasne - Année 2023

*« Seuls les dossiers complets seront recevables »*



Devenir Jeune Sapeur-Pompier à Plouasne

*La section des Jeunes Sapeurs-Pompiers de Plouasne recrutent 8 jeunes ayant entre 12 et 14 ans.*

*Cette section a pour but de faciliter le recrutement en tant que Sapeur-Pompier volontaire, en proposant une formation de 4 ans à l'issue de laquelle, les jeunes Sapeurs-Pompiers passeront leur Brevet National de Jeune Sapeur-Pompier qui leur donnera l'équivalence de la formation de base des sapeurs-pompiers volontaires.*

## Les Jeunes Sapeurs-Pompiers (J.S.P.)

Les jeunes sapeurs-pompiers constituent un véritable vivier de recrutement, tant pour les sapeurs-pompiers volontaires que pour les sapeurs-pompiers professionnels.

Aujourd'hui, on en compte plus de 28 000 en France, ils sont regroupés dans différents centres de secours.

Leur objectif est de regrouper des adolescents de 12 à 17 ans pour promouvoir leur sens civique, développer leur esprit de dévouement et leur apporter un enrichissement humain grâce à des activités dans lesquelles l'esprit d'entente, de partage et d'équipe est développé.

Financée exclusivement à partir de subvention et de dons, une participation sous forme de cotisation sera demandée lors de l'inscription définitive de l'enfant.

Cette cotisation est fixée par le règlement intérieur de l'association, celle-ci vous sera communiquée lors du recrutement.

## Organisation des cours et activités

Les cours théoriques et pratiques ainsi que les activités sportives nécessitent une disponibilité tous les samedis (*parfois le mercredi en fonction des contraintes de la section*).

Pour un certain nombre d'activités sportives et certaines manifestations commémoratives, la participation des Jeunes Sapeurs-Pompiers est obligatoire (*cross départemental, challenge de la qualité, cérémonie du 8 Mai, du 11 Novembre, congrès départemental, journée nationale des Sapeurs-Pompiers ...*)

L'uniforme et la tenue de travail sont fournis, seuls certains effets sportifs peuvent rester à la charge des parents.

L'inscription au sein de la section impose l'adhésion au règlement intérieur de l'association et du corps départemental.

Les cours théoriques et pratiques se dérouleront tous les samedis matin de 09h00 à 12h00 hors périodes de vacances scolaires.

*(\*Attention, il est possible que certaines formations soient lors des périodes de vacances scolaires)*

## Conditions d'admissibilité

- Être âgé(e) de 12 à 13 ans
- Fournir une lettre de motivation "manuscrite" de l'enfant pour devenir Jeune Sapeur-Pompier
- Fournir la photocopie des 2 derniers bulletins scolaires de l'enfant
- Fournir une attestation d'assurance responsabilité civile et activités extrascolaires
- Fournir une photocopie de la CNI des parents et de l'enfant
- Fournir 2 photos d'identité récente
- Fournir un certificat d'aptitude médicale pour la pratique du sport
- Fournir la photocopie de la carte vitale ou attestation d'assurance maladie
- Compléter le dossier de candidature

## Dépôt des dossiers

Les dossiers devront-êtré déposés avant le **26 mars** , au Centre de Secours de Plouasne.

Section des Jeunes Sapeurs-Pompiers de Plouasne  
Centre d'Incendie et de Secours  
Rue de la Fontaine Saint-Jacques 22830 Plouasne

A partir de la date de clôture des candidatures, **les candidats retenus**, seront contactés par le responsable des JSP, pour passer les épreuves de présélections prévues **le samedi 8 avril 2023**.

## LES EPREUVES DE PRESELECTION

Chaque candidat devra se présenter muni de la convocation qui lui sera adressée à l'issue de la clôture des candidatures, d'une pièce identité, certificat d'aptitude au sport, de son équipement sportif et du matériel scolaire nécessaire.

### 1 / Les épreuves écrites - 8 avril 2023 - Centre de Secours de Plouasne

- Une dictée de cinq lignes (niveau 6ème)
- Exercice de mathématique (niveau 6ème)
- QROC culture générale et pompier (Questions à Réponses Ouvertes Courtes)

### 2 / Les épreuves physiques - 8 avril (*après les épreuves écrites - prévoir tenue de sport*)

- Courir 2000 mètres
- Parcours adapté

### 3 / Entretien

D'une durée de 10 minutes environ, cet entretien permettra d'apprécier la motivation de l'enfant et sa capacité à s'intégrer dans une section JSP.

*Nota* : A l'issue des épreuves et de l'entretien, une liste d'aptitude sera établie.

Seuls les candidats ayant participé à toutes les épreuves pourront être classés et proposés à la commission de validation de recrutement des JSP qui retiendra **8 candidats**.

Les autres candidats seront placés sur liste d'attente.

Les parents des candidats retenus seront informés par courrier ou par téléphone.

## Validation définitive de recrutement

Sur convocation, une visite médicale de recrutement sera effectuée auprès d'un Médecin Sapeur-Pompier du SDIS 22.

Cette visite validera l'inscription définitive des lauréats qui seront incorporés dans la section début septembre.

En cas d'inaptitude ou de désistement d'un candidat, les jeunes gens inscrits sur la liste d'aptitude seront sollicités dans l'ordre des résultats obtenus.

## Engagement, contraintes du JSP (extrait du règlement intérieur JSP)

Le jeune sapeur-pompier devra remplir les conditions d'âge.

Aucun redoublement ne sera toléré.

Le JSP s'engage à communiquer tous les trimestres la copie de son bulletin scolaire.

Le JSP doit venir en cours, ou pour toute autre activité, avec une tenue correcte et propre. Pour des raisons d'éthique et de sécurité, il devra respecter les règles indiquées ci-dessous:

Les JSP qui ont des cheveux longs doivent les attacher,  
Tous les bijoux (*bagues, boucles d'oreille, piercings...*) sont interdits à l'exception des montres,  
Toute coloration des cheveux excessive et tatouages non compatibles avec le port de la tenue de sapeurs-pompiers sont interdits.

Tout JSP en tenue peut être assimilé à un sapeur-pompier. Il est donc interdit de circuler en dehors du centre d'incendie et de secours en uniforme.

Les JSP devront faire preuve de respect et d'obéissance envers le personnel d'encadrement et les sapeurs-pompiers du centre d'incendie et de secours.

Tout JSP qui sera responsable de fautes graves telles que vol, rixes, harcèlement, possession ou utilisation de substances illicites sera sanctionné par une exclusion définitive.

Le JSP a interdiction de fumer dans l'enceinte du centre d'incendie et de secours.

Les cours sont organisés en dehors des horaires scolaires et ont lieu le mercredi ou le samedi. Des sessions peuvent avoir lieu durant les vacances scolaires.

Les jours et les horaires peuvent être modifiés ou ajoutés suivant l'organisation des manifestations et le déroulement des cérémonies.

Les JSP sont tenus de respecter les horaires.

Les absences doivent être justifiées par un certificat médical ou par un motif valable.

Les dispenses d'éducation physique et sportive sont prescrites seulement par un médecin.

Les JSP s'engagent à participer à toutes les activités de la section :

- Instruction et Education Physique et Sportive,
- Cérémonies officielles telles que les défilés et les protocoles,
- Journée nationale officielle des sapeurs-pompiers (juin),
- Cross départemental, régional et national (si qualifiés) des sapeurs-pompiers,
- Finale départementale, régionale et nationale (si qualifiés) du challenge de la qualité,
- Congrès de l'Union départementale des sapeurs-pompiers,
- Journée en faveur des orphelins de sapeurs-pompiers,
- Rassemblement départemental des JSP,
- Concours de Manœuvres départemental, régional et national.

Nous contacter :

Section des Jeunes Sapeurs-Pompiers - Plouasne  
Centre de Secours  
Rue de la Fontaine Saint-Jacques 22830 Plouasne  
Standard : 02 96 86 46 04  
Page Facebook @CISPlouasne

*Encadrement :*

Responsable Section JSP de Plouasne – Anthony Rigollé

Portable : 06.95.16.97.34

Adresse mail : [anthony.rigolle@sdis22.fr](mailto:anthony.rigolle@sdis22.fr)

Chef du centre CIS Plouasne - Lieutenant Yoann Duval

Portable : 07.88.50.23.68

Adresse mail : [yoann.duval@sdis22.fr](mailto:yoann.duval@sdis22.fr)

---

**FICHE DE RENSEIGNEMENTS  
CANDIDAT**

NOM : .....

PRENOM : .....

AGE : .....

DATE DE NAISSANCE : .....

LIEU DE RESIDENCE : .....  
.....  
.....

CLASSE : .....

TELEPHONE : .....

**FICHE DE RENSEIGNEMENTS PARENTS**

RESPONSABLE 1:

RESPONSABLE 2:

NOM : ..... NOM : .....

PRENOM : ..... PRENOM : .....

LIEU DE RESIDENCE : *(si différent)*      LIEU DE RESIDENCE : *(si différent)*  
.....  
.....  
.....

TELEPHONE : ..... TELEPHONE : .....